

La notion de responsabilité et les relations internationales : L'exemple de l'effet de serre

par

Alain LIPIETZ

La notion de responsabilité a récemment acquis grâce à Hans Jonas, une nouvelle dignité à la fois éthique et politique. Elle tend même à devenir la valeur cardinale de la lutte des écologistes, et le fondement d'une morale politique pour le XXI^e siècle, aux côtés des valeurs de liberté et de justice sociale qui se sont affirmées dans les deux derniers siècles.

Je voudrais ici enraciner cette valeur éthico-politique dans des acceptions plus anciennes et mieux admises de la "responsabilité". Le nouveau ne peut naître que de germes hérités de l'ancien, et les révolutions morales n'opèrent qu'en revivifiant, en transcendant des traditions déjà acceptées. Aussi commencerais-je par une brève exploration des sens actuels du mot "responsabilité", pour explorer ensuite le ou les types de "responsabilité" requis pour affronter la crise écologique globale la plus menaçante à l'heure actuelle : la dérive de l'effet de serre.

Qu'est-ce qu'être "responsable" ?

Responsabilité, en un sens purement *objectif*, n'est qu'un autre nom pour *causalité*. Un mystérieux météorite serait "responsable" de la soudaine disparition des dinosaures, les émissions de gaz composés chlorés sont responsables de l'érosion de la couche d'Ozone, les fantaisies d'un courant du Pacifique, El Niño, seraient responsables des catastrophes climatiques des années 1980.

Mais bien entendu, les questions politiques et morales de la *responsabilité subjective* n'entrent en jeu que lorsqu'une action humaine est elle-même à l'origine de la cause objective. Ce qui n'est pas le cas du malencontreux météore, ce qui est évidemment le cas dans l'émission de composés chlorés (CFC, etc...), ce qui est peut-être le cas du Niño, si ses caprices sont eux-mêmes un sous-produit de la dérive anthropique de l'effet de serre. On mesure à ces deux derniers exemples que la question de la responsabilité objective reste cependant un préalable à l'évocation de la responsabilité subjective, celle que nous allons à présent explorer.

Il y a d'abord deux acceptions superficielles voire conventionnelles de la responsabilité, ce sont évidemment les mieux établies du point de vue légal.

D'abord, la *responsabilité hiérarchique* : "Qui est responsable, ici ?". Il s'agit d'une sorte de convention de délégation, qui assigne le devoir de "répondre" à qui à le droit de décider. Un "responsable" peut avoir confié une tâche à un exécutant qui s'en acquitte en provoquant une catastrophe. Le "responsable" n'est pas alors nécessairement "coupable" (selon la formule célèbre d'une ministre française en charge de la politique de santé publique lors de l'affaire du sang contaminé), mais c'est sur lui que retombera la révocation ou l'opprobre, et sans doute le devoir de démissionner, ne serait-ce que pour son imprudence, ou son manque de discernement. (Si le responsable s'avère avoir donné des consignes dangereuses entraînant la catastrophe, il pourra évidemment être jugé coupable).

Parallèle à cette responsabilité hiérarchique, nous avons évidemment la *responsabilité civile*, qui l'accompagne comme le marché accompagne la hiérarchie. Si une interaction entre personnes civiles (contrat, marché, ou... simple collision entre automobilistes) provoque des effets néfastes (et non prévus par contrat) sur l'intégrité de personnes ou de leurs biens, il comporte de définir qui est "responsable" et qui, donc, doit compenser (généralement : financièrement) les dommages ou les nuisances objectivement causés. Cette responsabilité peut d'ailleurs être conventionnelle et s'écarter de la stricte causalité matérielle (comme c'est souvent le cas, aux yeux des assurances, pour les accidents automobiles mineurs), et là encore elle se distingue nettement de la "culpabilité".

La responsabilité strictement morale commence à un niveau supérieur. C'est ce que nous appellerons : "*responsabilité d'autorité*"¹, de leadership. Elle concerne en fait déjà chacun d'entre nous dès lors que nous nous voulons *autonomes* (donc "maîtres de nous"). Dire "*les parents sont responsables de leurs enfants*" va au-delà de la responsabilité civile. Cela signifie que les parents ont le devoir d'offrir à leurs enfants les moyens et les valeurs leur permettant de vivre ultérieurement une vie digne. Ce qui implique à la fois des aspects matériels (veiller à leur santé, à leur instruction) et moraux (leur enseigner le bien, ou du moins la prudence).

Cette responsabilité du troisième type est évidemment le propre des partis ou des autorités morales. C'est pour le projet de société dont ils se font les défenseurs, verbaux dans l'opposition, actifs quand ils en ont le pouvoir, que ces "autorités" peuvent avoir à "répondre" si les choses tournent mal. Ainsi, les églises chrétiennes peuvent être tenues responsables pour les vagues d'antisémitisme qui ont pu amener des sociétés à tolérer des partis démagogiques ne cachant pas leur volonté de persécuter les Juifs. Il y a, on le voit, des degrés dans la responsabilité : "Qu'as-tu fait aux plus faibles d'entre nous ? Qu'as-tu laissé faire aux plus faibles d'entre nous ? Qu'as-tu dit de ceux-là, pour qu'on leur ait fait ce qu'ils ont subis ?"

La responsabilité dont parlent les écologistes et leurs philosophes est une extension de cette acception, généralement bien admise, de la "responsabilité". Elle pourrait se résumer au mot de Dostoïevsky repris par Emmanuel Levinas : "*Nous sommes tous responsables de tout et devant tous, et moi particulièrement*". Même si l'on admet que les "autorités" sont plus "responsables" que les sans-voix et les sans-pouvoir, elle affirme d'abord le caractère universel (pour chacun et vis-à-vis de tous) du devoir de responsabilité. Mais c'est sur le "de tout" que les écologistes ont donné une acception radicalement nouvelle, en insistant sur le fait que le "tout" dont nous sommes responsables englobe aussi les autres espèces, les réalités inanimées (paysages et ressources), et surtout les générations futures.

1. En référence à l'opposition "*auctoritas/potestas*", le second terme renvoyant à la responsabilité du premier type.

Vouloir "répondre" au "*qu'as-tu fait*" de gens qui n'ont pas encore d'existence, ou de réalités qui n'ont ni conscience ni personnalité juridique, c'est aller bien au-delà des trois premières acceptions du terme "responsabilité". C'est se sentir responsable vis-à-vis de qui ne peut :

- ni révoquer (responsabilité administrative)
- ni exiger compensation (responsabilité civile)
- ni contester ou renverser (responsabilité d'autorité)

Appelons ce sens ultime *responsabilité profonde*, car elle vient du fond même d'une certaine conception de la vie et de la société, et elle est en fait au fondement des trois premières, même si, dans sa pureté et son universalité, elle émerge seulement aujourd'hui comme une exigence fondamentale. Et ce n'est pas un hasard si cette éminente acception de la responsabilité émerge en ce moment même où l'humanité se pose collectivement la question des *crises écologiques globales*.

Qu'entendre par là ? "*Écologique*" d'abord : l'écologie (politique) est justement le rapport de chacun à tous les autres en face d'un environnement commun, étant entendu que chacun fait partie et est acteur de l'environnement des autres. "*Crise*" : c'est une situation où l'on ne peut plus continuer comme avant, mais où l'on ne sait pas encore comment réagir. "*Globale*" : par opposition aux crises "*locales*".

Pour préciser ce qu'il faut comprendre par l'opposition "*local/global*", pensons à une crise écologique simple : un embouteillage au carrefour (situation qui, depuis la rencontre d'Oedipe et de Laïos, est le paradigme des conflits et des conventions originaires). L'environnement physique (le carrefour) étant donné, l'environnement humain est la somme des "environnés", et la situation de crise est la résultante des trajectoires de chacun. On peut s'en tirer en aménageant le carrefour, en installant des feux tricolores, en fixant des règles de priorité, etc... Il en est ainsi parce que la crise est précisément "*locale*" : responsables et victimes (qui sont ici confondues, comme c'est souvent le cas dans les crises écologiques) appartiennent à la même société et sont contemporains. Ils peuvent accepter les mêmes lois, les mêmes règles, financer les mêmes travaux d'intérêt commun, accepter la même police. Autrement dit, le "*local*" se caractérise par l'existence de modes de régulation acceptés, légitimes, des contradictions sociales.

Face à une crise écologique locale, les trois premières acceptions de la "responsabilité" sont déjà stabilisées. On peut interpellier ou révoquer des "responsables", on peut plaider et obtenir des compensations, on peut même remettre en cause des modes de vie ou des orientations politiques ayant conduit à la crise.

Dans les crises écologiques globales, cette "coprésence sociale" et cette "contemporanéité" n'existent pas, même les responsabilités objectives sont controversées². Nous allons développer le cas de l'effet de serre, mais pour nous faire comprendre tout de suite, donnons-en une version caricaturale : "Selon une majorité de savants, la croissance du trafic automobile au Nord de la planète peut provoquer, dans deux générations, des inondations catastrophiques au Bangla-Desh et des sécheresses dramatiques en Afrique".

On constate immédiatement que, en l'état actuel des choses, une telle situation n'est la responsabilité de personne, aux trois premiers sens de la responsabilité subjective.

- Personne n'est en charge de la stabilité des climats.

- Aucun contrat ne saurait être passé entre les actuels automobilistes européens et les futurs paysans du Bangla-Desh, et ces derniers n'auront aucun recours contre les premiers.

- Aucun parti politique, aucune force morale au Nord de la planète, ni à l'Age d'Or du "fordisme" (de 1945 à 1975), ni dans la contre-révolution libérale qui a suivi, n'a proposé à ses électeurs de s'assigner pour but le respect des intérêts de descendants lointains de peuples eux-mêmes lointains.

Sauf, précisément, les écologistes, et les philosophes qui les inspirent. Eux proposent d'élargir les "*Tu ne tueras point*" et autres "*Agis toujours comme si ta conduite pouvait être érigée en maxime universelle*" en quelques principes dont l'une des conséquences serait : "*Tu ne provoqueras pas le malheur d'autrui, fût-ce à 15 000 kilomètres et dans deux générations*".

Si un tel principe de responsabilité profonde devait être adopté, au niveau culturel, par des courants d'opinions

2. L'opposition "Univers stabilisé/univers controversé" est suggéré par O. GODARD, *Stratégies industrielles et convention d'environnement*, in *Economie et statistiques*, n° 258-59, oct. 1992.

significatifs, alors il tendrait à se consolider aux trois niveaux plus superficiels de la "responsabilité". Des partis ou des dirigeants postulant aux "responsabilités" devraient, pour acquérir légitimité, affirmer leur adhésion au principe de responsabilité profonde et y trouver la justification de leurs actions. Les mesures découlant de la prise en compte de la nécessité de stabiliser l'effet de serre pourraient devenir la responsabilité hiérarchique de fonctionnaires ou de collectivités locales, et les pays constatant les effets nocifs des excès d'émissions de gaz à effet de serre de leurs voisins seraient fondés à leur en demander réparation.

Utopie ? Nullement. Toute la face "lumineuse" de l'histoire du XXème siècle consiste en la prise en compte par les partis, puis la législation civile et administrative, de droits sociaux des travailleurs (et donc de responsabilités des employeurs) qui n'étaient pas reconnus au début du siècle. Quant à la responsabilité intergénérationnelle, elle n'est pas une notion nouvelle. A l'époque où Jean de La Fontaine persiflait un vieux paysan : "*Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge !*", les hauts fonctionnaires du Roi Louis XIV plantaient des forêts pour que l'héritier de son héritier dispose de bons madriers pour sa marine de guerre !

Le cas de l'effet de serre

Le miracle de la conférence de Rio consiste en l'amorce d'une telle évolution, sur le terrain le plus difficile : la diplomatie internationale. Si la Conférence de Stockholm, vingt ans auparavant, avait permis l'émergence d'une prise de conscience de la responsabilité profonde des générations présentes, Rio a vu pour la première fois des Etats discuter de l'éventuelle matérialisation de cette responsabilité en termes d'autorité, de responsabilité civile et de responsabilité hiérarchique. Ricaner contre la minceur des résultats de la Conférence de Rio, c'est ne rien comprendre à l'ampleur de la révolution politico-morale en jeu, et sous-estimer la difficulté spécifique des crises écologiques globales. Vis-à-vis de l'effet de serre, c'est-à-dire de la stabilité des propriétés thermiques de l'atmosphère, rien n'est acquis, tout est occasion de controverse. Il n'y a consensus ni sur les réalités géophysiques objectives et leurs conséquences écologiques

probables, ni sur les limites au droit des nations de choisir leur propre mode de développement, ni sur les responsabilités de chaque société nationale vis-à-vis des conditions atmosphériques de l'avenir des autres.

Commençons par la controverse sur les responsabilités objectives.

D'un point de vue scientifique, on estime qu'à un doublement de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère — ou en équivalent CO₂ des autres gaz, point très important pour la suite du débat géostratégique — correspond une augmentation de la température moyenne de 3° Celsius, plus ou moins 1,5°. Pour un physicien, c'est une marge d'erreur de 50 %. Pour un géostratège, cela signifie : au moins + 1,5° et au plus + 4,5°. Dans le cas d'une hausse de 1,5°, les conséquences en sont déjà énormes; avec 4,5°, on est dans l'ignorance la plus totale de ce qui peut se passer. Et les risques d'atteindre 4,5° ou 1,5° d'augmentation de température sont les mêmes, le maximum de probabilité étant situé entre les deux. Or ce doublement du gaz carbonique sera atteint, si rien n'est fait, *dans un demi-siècle*.

Qui sont et qui seront les victimes de l'effet de serre ? Il est peut-être préférable de ne pas connaître les effets d'une hausse de température de 3° de façon précise...: selon la théorie de la justice de Rawls, il est beaucoup plus facile d'établir les règles d'une société juste quand on ne sait pas encore exactement quels en seront les bénéficiaires. Chacun sera alors tenté de choisir les règles aux conséquences les plus favorables pour qui se trouvera le moins bien loti, car il n'est pas exclu que ce soit lui-même : on traitera alors "autrui" comme un cas particulier de "soi-même", ce qui est un pas vers la responsabilité profonde ! Si, au contraire, on peut savoir à l'avance quelles seront les victimes les plus touchées, les moins menacées auront tendance à se barricader dans une farouche irresponsabilité, tempérée par la vague promesse d'aider les plus mal lotis à "s'adapter".

Dans le cas présent, il est difficile de savoir avec précision qui vont être les principales victimes, mais on peut émettre des suppositions. Quels sont, en effet, les risques liés au réchauffement ? S'il fait plus chaud, l'évapotranspiration sera plus rapide ; il pleuvra aussi plus souvent. Quelles en seront les conséquences ? Dans des pays comme le Brésil, ou en climat soudanais, le résultat est tout à fait incertain, il dépendra de la

nature du terrain. Il peut pleuvoir énormément dans le Nord-Est brésilien, par exemple, sans que l'eau n'imprègne durablement le sol. Il est donc très délicat d'extrapoler. Divers modèles climatiques ont été élaborés, or les deux plus importants donnent par exemple des résultats contradictoires sur les deux tiers du Maghreb³. Selon certains il pleuvra plus, selon d'autres il pleuvra moins, sans que l'on sache pour autant ce qui sera meilleur ou pire pour l'agriculture. Ce qui est sûr, c'est que plus un pays dépend de son agriculture (plus y est grande la part de la paysannerie) plus il sera sensible à la dérive de l'effet de serre. Les "victimes" seront donc nécessairement des pays "sous-développés", des pays du Sud.

Un autre type de risque réside dans la dilatation de l'eau. Le problème, à l'horizon du doublement du CO₂, soit vers les années 2040-2050, n'est pas la fonte des glaces de l'Antarctique ou du Groenland, mais la dilatation de la couche supérieure des océans, qui peut provoquer une montée des eaux de 30 à 60 cm. Pour un physicien, cette mesure constitue une imprécision ridicule. Pour un géostratège, cela signifie que pratiquement la moitié du Bangladesh devra être évacuée à une époque où ce pays aura probablement 150 à 200 millions d'habitants. D'où une probabilité évidente de guerre entre l'Inde et le Bangladesh, voire même d'usage de la bombe atomique pour refouler les populations... Tout peut être imaginé, jusqu'au pire.

Mais le pire, pour l'instant, reste localisé dans le Sud ! Et en première approximation, on peut considérer que le Sud a intérêt à une attitude "responsable" vis-à-vis de l'effet de serre.

Dans le Nord, en revanche, les Etats-Unis par exemple ont entrepris de nombreuses études. Pour eux, il y a un risque certain, qui n'est absolument pas négligé, mais dont il faut au contraire calculer le coût. Les calculs de W. Nordhaus⁴ dans ce domaine sont formels: l'agriculture occupant peu de place dans le PNB américain, la perte sera assez faible. Le blé se déplacera légèrement, le maïs et le coton aussi, vers le nord ou vers le sud; mais comme il existera une situation de libre-échange du Mexique au Canada, ces mouvements n'auront guère d'importance. En ce

3. *La Recherche*, numéro spécial sur l'effet de serre, 1991.

4. *Economic Approach to Greenhouse Effect*, Conférence de Rome, 1990.

qui concerne la montée des eaux, il n'y a qu'un seul delta, celui du Mississipi : un parc naturel qui risque d'être un peu inondé, ce n'est pas très grave. Du point de vue du coût économique, pour les Etats-Unis, l'effet de serre représente peu de choses. En revanche, pour stabiliser la situation atmosphérique, il faudrait tellement remettre en cause le modèle de vie américain, conclut Nordhaus, qu'il serait « insensé » (*unwise*), de prendre aujourd'hui des mesures pour lutter contre une dérive de l'effet de serre qui, dans quarante ans, n'aura pas d'effet très grave pour les Américains de l'époque. La somme calculée, selon un taux d'actualisation, pour mesurer l'investissement à consentir aujourd'hui pour diminuer le coût à payer dans quarante ans est négligeable; il n'y a donc aucune raison de faire quoi que ce soit. Ainsi, la position défendue par les Américains au cours de la négociation a été une position d'attente, préconisant tout au plus de lancer des études. C'est, en fait, l'option « *irresponsable radicale* » du Nord: « Prendre des mesures coûterait cher alors que les problèmes escomptés seront tout à fait négligeables, voire nuls; donc on ne fait rien. ».

On le voit, l'irresponsabilité radicale de W. Nordhaus repose sur un individualisme méthodologique appliqué aux Etats-Unis considérés comme un individu. En ne considérant que les conséquences de l'effet de serre sur l'économie de son pays, il applique d'abord une sorte de "no-bridge" entre les fonctions d'utilité des différents pays (ce qu'un géopoliticien refuserait de faire, surtout quand il s'agit d'un pays aspirant au leadership, à la "responsabilité" mondiale selon le troisième sens). En appliquant un taux d'actualisation pour savoir combien la génération présente devrait être prête à payer aujourd'hui pour ne pas dégrader la situation des générations suivantes, il considère les générations successives comme étant le même groupe d'individus à différents âges, ce qui est absurde. Car ce n'est pas la même chose de dire "Un franc dans ma poche aujourd'hui vaut deux francs dans ma poche dans dix ans", et de dire : "Un franc de moins dans ma poche aujourd'hui vaut deux francs de moins dans dix ans dans la poche d'un autre". Cette absurdité n'échappant évidemment pas à W. Nordhaus, elle signifie tout simplement un refus de s'assumer responsable du sort des générations futures.

La bataille de Rio

Cependant, les débats sur l'effet de serre préparatoires à la Conférence de Rio ne se sont nullement résumés à un affrontement Nord-Sud entre un Nord irresponsable et un Sud appelant à la responsabilité⁵. Au contraire, une position largement partagée par les gouvernements du Sud a consisté à dire de façon anti-impérialiste en quelque sorte: « Puisque c'est le Nord qui est objectivement responsable de tous ces problèmes... c'est à lui qu'il revient de prendre des précautions. Il est clair que nous, nous ne prendrons aucune précaution pendant cent cinquante ans, puisque le Nord n'a pas veillé à ne pas produire de gaz à effet de serre tout au long d'une période de même durée. » Tel est le sens de la déclaration du Premier ministre de la Malaisie, à la Conférence de l'Asian Society, en février 1991 : « Les droits de l'homme, la démocratie, l'écologie, la liberté de la presse et le syndicalisme sont autant de bâtons que le Nord met dans les roues de ses futurs concurrents. » Autrement dit, certains pays ont le droit de faire ce qu'ils veulent (du capitalisme sauvage) pendant un certain temps. Quand ils seront aussi développés que le Nord, ils pourront s'offrir le luxe d'être démocrates, de respecter les droits de l'homme, la liberté de la presse et l'environnement. C'est la position caractéristique des élites productivistes du Sud. Elle se retrouve, par exemple, chez les gouverneurs brésiliens de l'Amazonie, militaires et civils, avec un discours ultra-nationaliste, anti-impérialiste, qui fustige les Américains et leur ancienne revendication d'internationalisation de l'Amazone, en proclamant que celle-ci leur appartient et qu'ils ont le droit d'en abuser.

Il existe donc une position totalement opposée à celle des Etats-Unis, sur un discours radicalement anti-impérialiste, mais qui, en réalité, aboutit exactement à la même conclusion d'irresponsabilité radicale « On ne fait rien. » Cette orientation est très typique de certaines élites productivistes ; créatures américaines, elles finissent par affronter des contradictions avec leur « développeur », les Etats-Unis, en réclamant les mêmes

5. La section qui suit résume mon étude *Enclosing the Global Commons*, in BLHASKAR & GLYN (ed.), *The North, the South and the Environment*, Londres, Earthscan, 1995.

droits que ces derniers ⁶. Il ne s'agit pas seulement d'une irresponsabilité profonde (au sens IV), il s'agit même d'un refus de la stricte responsabilité politique de leadership au sens III : ces élites productivistes ne se préoccupent même pas de l'avenir de leurs propres paysannerie, pas plus que les bourgeoisies anglaises, belges et françaises du XIX^e siècle ne se préoccupaient de la survie de leur propre classe ouvrière.

Face à ces deux positions extrêmes qui se rejoignent dans une attitude d'attente et d'inaction, il y a aussi les positions offensives. La première est celle des victimes de l'effet de serre. Il s'agit d'abord des victimes potentielles du changement climatique, les populations qui ne pourront pas s'y adapter, essentiellement les paysanneries des pays du Sud, surtout des pays africains. Il y a ensuite les pays de delta, ceux qui ont des bords de mer peuplés: le Bangladesh, l'Inde puis les Etats insulaires, représentés par le Vanuatu. Certes, le Vanuatu est un archipel d'îles montagneuses, mais ce pays se sent malgré tout responsable de la mission de protéger les Etats insulaires, et c'est lui qui a joué le rôle de représentant des Etats menacés par la montée des eaux dans la négociation sur le climat.

Le groupe des pays victimes tient le langage suivant : « Il faut que tout le monde fasse quelque chose et très vite, mais il faut surtout que le Nord agisse car nous, nous ne pouvons rien faire: ce n'est pas nous qui provoquons la montée de l'effet de serre. C'est le gaz carbonique, qui vient essentiellement de la combustion du charbon ou du pétrole ou du gaz, dans le Nord. »

Un deuxième groupe de pays adopte une attitude offensive vis-à-vis de l'effet de serre. Il est constitué par les pays de l'Europe. Pourquoi cette attitude "responsable" ? D'abord, la montée de l'insécurité dans le Sud est une véritable menace. C'est ce que l'on appelle « l'effet Gengis Khan » en théorie de relations internationales, conformément à l'idée selon laquelle l'invasion de l'Europe par Gengis Khan serait due à une crise écologique dans les steppes de la Sibérie (ce qui n'est vraisemblablement pas

6. C'est pourquoi j'appelle ces élites les « Saddam Hussein de l'environnement » dans l'ouvrage *Berlin, Bagdad, Rio* (Paris, Quai Voltaire, 1992). Le discours tenu par Saddam Hussein était en effet le suivant : « J'ai le droit d'envahir le Koweït. C'est comme ça que les Etats-Unis ont créé leur territoire, en envahissant le territoire des Indiens, des Mexicains, etc. »

vrai d'ailleurs, mais peu importe). Transposée à l'époque actuelle, la proposition consiste à redouter, en cas d'aggravation de la situation écologique au Maghreb, une invasion par la population de ces pays. C'est certainement la préoccupation essentielle de l'Europe, quand elle se préoccupe d'intervention écologique en faveur du Sud ! De plus, ces pays ont les moyens de prendre des mesures. En effet, contrairement aux Etats-Unis, l'Europe et le Japon, qui n'avaient pas de pétrole, se sont ajustés le mieux possible aux chocs pétroliers de 1973 et 1979. Le résultat a été tout à fait spectaculaire, suivant une règle économétrique avérée selon laquelle plus le prix de l'énergie est cher, plus les efforts seront importants pour l'économiser. La hausse du prix du pétrole a été bien répercutée — et même surrépercutée — en Europe, elle a provoqué des efforts énormes d'économies d'hydrocarbures ou d'énergie. Cela n'a pas du tout été le cas aux Etats-Unis, qui avaient des réserves d'énergie fossile. En conséquence, un Européen envoie chaque année dans l'atmosphère 1,9 tonne de carbone par habitant, et un Nord-Américain 5 tonnes ⁷.

Si l'on veut donc partager équitablement les «droits à polluer» entre tous les humains, à combien chacun aura-t-il droit vers l'an 2040 ? Nous serons alors quelque 10 milliards d'humains. Compte tenu des capacités de recyclage spontané du gaz carbonique et du méthane par les sols et les océans, il faudra que chacun limite ses émissions de gaz à effet de serre à quelque 500 kg de carbone. En Europe, cela revient à diviser par quatre, en quarante ans, la production de gaz carbonique ou de méthane. Il s'agit là de réaliser un gain de productivité de l'énergie, multiplié par un gain sur la productivité du gaz nécessaire à cette production énergétique. Ce n'est pas hors de portée pour des technologies aujourd'hui concevables, mais un effort raisonnable reste nécessaire afin de pouvoir prendre en compte *la durée* dans ce processus, l'Europe et le Japon disposant probablement des techniques permettant d'y parvenir.

L'Europe est donc prête à agir contre l'effet de serre, non parce que celui-ci la menace directement (elle a les moyens de

7. J. BENHAIM, A. CARON et F. LEVALRET, Analyse économique des propositions et stratégies face au problème du CO₂, *Cahiers du C3E*, Université de Paris I, octobre 1991.

protéger Venise et la Hollande contre la montée des eaux), mais parce que le coût en sera très élevé dans le Sud; or l'Europe est une île de prospérité entourée de Sud, du Maghreb à la Russie. Elle a donc tout intérêt à éviter que l'effet de serre ne provoque d'énormes dommages dans ces pays, et elle dispose des techniques pour y parvenir. Indépendamment même de la montée des forces écologistes (qui développent un sens des responsabilités de quatrième type), l'Europe est donc disponible pour assurer des responsabilités du troisième type, des responsabilités de leadership, vis-à-vis des crises écologiques globales.

On peut résumer la discussion qui précède en disant qu'à la veille de Rio il y a non pas deux mais quatre positions des pays vis-à-vis d'effet de serre, croisant les responsabilités objectives (et opposant le Nord et le Sud) et les responsabilités subjectives (et opposant les partisans de "faire quelque chose" et les partisans de "ne rien faire"). Entre ces quatre coins, comment vont se nouer les alliances ? Entre pays du Nord contre le Sud ? Entre "irresponsables" contre "responsables" ?

L'administration Bush cherche d'abord à unifier le Nord sur sa position attentiste. Mais elle doit alors se battre sur le front intérieur.

La différence entre les Etats-Unis et les pays productivistes du Sud réside dans la différence de nature entre gouvernements démocratiques et dictatoriaux. La bataille idéologique, la conquête ou la privation de la légitimité intérieure est centrale pour le gouvernement des Etats-Unis. Le cas de la guerre du Golfe est significatif: il y a eu tout un problème de « mise en scène » de la légitimité d'une intervention. Aux Etats-Unis, c'est sur le front intérieur que se joue la première partie de la bataille: d'abord, il s'agit d'affirmer la légitimité du mode de vie américain, ensuite, de dire que "ce sont les victimes qui sont les plus coupables", c'est-à-dire les pays du Sud. La stratégie consistera à souligner qu'il y a un gaz plus dangereux que le gaz carbonique, le méthane, et que ce gaz vient plutôt du Sud.

Dire que le méthane est plus dangereux que le gaz carbonique est exact ; chaque molécule de méthane capte quarante fois plus de rayons infrarouges émis par la surface de la terre que chaque molécule de gaz carbonique. Mais le méthane est réabsorbé plus

vite par l'écosystème terrestre et marin : en trois ans en moyenne, alors qu'il en faut cent (certains disent cinquante, d'autres cent cinquante) pour le CO₂⁸. Autrement dit, chaque molécule de gaz carbonique envoyée dans l'atmosphère y est pour toujours à l'horizon des économistes et des géostratèges, alors que le principe de précaution ne vaut pas pour le méthane. Si nous savions contrôler la teneur en gaz carbonique, nous pourrions éliminer le méthane, au moment où cela serait nécessaire. Autre différence entre les deux gaz : le CO₂ est essentiellement le produit de la combustion des hydrocarbures au Nord, alors que le méthane est un gaz qui est peu produit au Nord, par la fermentation et la putréfaction des déchets, mais beaucoup au Sud, par la fermentation des rizières; il est aussi produit par la digestion des ruminants au Nord mais en plus grande quantité encore au Sud. Le méthane est un gaz "nécessaire" du Sud, le gaz carbonique est un gaz "superflu" du Nord.

L'offensive contre le méthane va battre le tambour pendant toute l'année 1990-1991 ; c'est ce que l'on a appelé la « *comprehensive approach* », l'approche "générale" visant à contrôler tous les gaz en même temps. La contre-attaque des Organisations Non Gouvernementales du Sud, puis des gouvernements qu'elles influencent, celui de l'Inde notamment, a tôt fait de rétorquer qu'il n'y a pas de principe de précaution à prendre vis-à-vis du méthane, que la *comprehensive approach* constitue une vaste manoeuvre contre les pays du Sud, principaux producteurs de méthane, enfin, que le méthane est inévitable puisqu'il est à la base de l'alimentation, tandis que la production de CO₂ pour l'utilisation de véhicules, par exemple, ne présente pas le même caractère de nécessité.

Les Etats-Unis ripostent en lançant une offensive contre le gaz carbonique venu du Sud : « la forêt qui brûle » (en Amazonie...). Les écologistes sont d'accord pour se battre contre la déforestation, mais avancer que ce sont les feux de forêt qui provoquent la crise écologique globale est quelque peu disproportionné. Cependant, puisque les écologistes se battent contre les incendies de forêts en Amazonie, le discours des ONG

8. Voir le livre quasi négationniste d'Yves Lenoir, *La vérité sur l'effet de serre*, Paris, La Découverte, 1993.

environnementalistes du Nord pourra être retourné inconsciemment contre le Sud. Certains ouvrages⁹, qui accusent les écologistes de se préoccuper davantage de la nature que des humains, en sont restés à ce stade où effectivement de très grands mouvements environnementalistes anglo-saxons, comme Greenpeace International, Friends of the Earth et le World Wildlife Fund, focalisaient leurs objectifs sur la déforestation au Sud. Le discours américain en profite pour rendre cette déforestation responsable du réchauffement, de l'effet de serre, de l'essentiel du dégagement de gaz carbonique. Les ONG de développement du Sud s'indignent et répliquent que le problème est beaucoup moins grave, mais l'appareil de propagande des Etats-Unis est extrêmement fort. Il suffit en quelque sorte de résumer les débats de la Conférence de Rio à la forêt, et comme lors de la préparation de la guerre du Golfe la bataille serait gagnée. Bien des médias et quelques écologistes sont tombés dans ce piège.

L'IPCC (*International Panel on Climate Change*), présente son bilan géophysique, climatologique mais aussi pédologique et agronomique à la Conférence de Genève en octobre 1990. Octobre 1990, c'est la période de la marche à la guerre du Golfe. Déjà certaines contradictions apparaissent entre les Etats-Unis et l'Europe sur l'attitude à l'égard de l'Irak, et d'autres contradictions éclatent à la Conférence de Genève. Les Européens proposent très clairement de revenir en l'an 2000 au niveau d'émissions de 1990, et de poursuivre au-delà les efforts pour obtenir les 500 kg de carbone émis par personne quand la population mondiale sera d'environ dix milliards. Les Etats-Unis refusent tout net: « Notre mode de vie n'est pas négociable. » Et, très significativement, la guerre du Golfe commence, le 17 janvier. Le 19 janvier 1991, le président américain G. Bush prononce son discours sur la stratégie de l'énergie des Etats-Unis, où il explique que la seule solution, c'est de développer l'usage des hydrocarbures.

Puis la guerre du Golfe se termine comme l'on sait et, au mois d'août 1991, la Commission des Communautés

9. Cf. par exemple l'ouvrage de Luc Ferry, *Le nouvel ordre écologiste*, Paris, Grasset, 1992.

européennes prend la position suivante¹⁰: « Dans le vide stratégique et l'absence de leadership mondial à l'heure actuelle... » (faut-il souligner l'ironie ?), « l'Europe a l'occasion où jamais de prendre la prééminence sur ce créneau de l'environnement, grâce à une grande initiative contre le changement climatique ». Et elle réaffirme son objectif de retour, en l'an 2000, au niveau de 1990. Elle propose de plus d'appliquer en Europe une écotaxe (une sorte de troisième choc pétrolier sous forme de taxe¹¹) que l'on imposerait sur les consommations d'énergie.

Pendant ce temps, les Etats-Unis continuent de refuser et ouvrent même un dernier front: la critique de la surpopulation dans le Sud. Sommairement, si la croissance de la population était moins élevée, la quantité de kilos de carbone que chacun aurait le droit d'envoyer dans l'atmosphère serait plus importante. C'est donc encore le Sud qui est responsable, cette fois, par son trop grand nombre d'enfants, et cela à une époque où la « majorité morale » aux Etats-Unis a pratiquement fait arrêter tous les programmes d'aide au contrôle de naissances au Sud.

La confrontation devient de plus en plus vigoureuse et on peut espérer voir se dessiner un front commun entre l'Europe et le groupe Inde/Vanuatu, et tous les pays du Sud qui sont prêts à agir parce qu'ils commencent à craindre les conséquences de l'effet de serre. Ces derniers sont prêts à prendre des mesures, mais à condition de recevoir de l'aide pour se développer, avec des techniques propres contre la production des gaz à effet de serre.

La formation de ce nouveau front est remise en cause par la Conférence de Maastricht qui décide que l'Europe va porter au niveau communautaire les décisions relatives à un certain nombre de questions nouvelles, alors que la taxe sur l'effet de serre sera maintenue au niveau dit de « l'intergouvernementalité », à la règle de *l'unanimité*. En d'autres termes, un pays d'Europe peut refuser de s'imposer l'écotaxe; dès lors, évidemment, aucun pays

10. Rapport de la Commission européenne à la CNUED, 1991.

11. Bien entendu, une écotaxe n'est équivalente à un choc pétrolier qu'en ce qui concerne le signal incitatif adressé au consommateur. D'un point de vue macroéconomique c'est tout différent: l'écotaxe est destinée à se substituer à d'autres impôts, elle est sans effet sur le pouvoir d'achat global du pays.

ne peut la mettre en oeuvre, car toutes les industries sensibles se délocaliseraient vers le pays sans écotaxe. Or il y a au moins officiellement trois pays (l'Espagne, le Portugal et la Grande-Bretagne) qui sont opposés à celle-ci. La France dit y être favorable et reporte sur les autres pays la responsabilité de l'échec. De ce fait, le responsable de la DG XI — le ministère de l'Environnement de la CEE — accorde un entretien retentissant¹² au lendemain de la Conférence de Maastricht, déclarant: «Maastricht est une supercherie, l'environnement a été complètement sacrifié : on n'aura pas d'écotaxe, on va arriver à Rio les mains vides; les gens vont se moquer de nous. On arrivera avec de beaux discours pour le Sud du type: "Faites attention..." tandis que nous ne prendrons aucune mesure contre la production des gaz à effet de serre.»

Or, au moment où l'Europe s'effondre dans le rôle de prétendant à la "responsabilité du leader", c'est-à-dire à la capacité de présenter des propositions conformes à l'intérêt général, la Chine apparaît dans le débat. La Chine est intermédiaire entre les deux groupes du Sud : c'est, d'une part, comme la Malaisie, une dictature productiviste ; c'est, d'autre part, une énorme concentration de paysans pauvres ou vivant dans des deltas. La Chine convoque donc à Beijing une conférence avec le Groupe des 77 (le "lobby" des pays du Tiers-Monde à l'ONU) où elle va nouer une alliance avec l'Inde fondée sur la position suivante : les mesures contre l'effet de serre sont certes nécessaires, mais le Sud, pour le moment, n'a pas besoin d'en prendre. Tout doit être fait au Nord. Si le Sud doit prendre des mesures, c'est au Nord de les financer. C'est ce que l'on peut appeler une position « syndicaliste » : quand il y a des intérêts divergents à organiser, on adopte une position qui arrange tout le monde en reportant sur le patron la responsabilité d'équilibrer la diversité des revendications !

Cette position crée bien sûr l'unanimité au Sud: depuis le Bangladesh, qui a tout à craindre de l'effet de serre (puisqu'il est dit explicitement qu'il faut faire quelque chose), jusqu'à la Malaisie, qui ne veut pas s'engager, mais qui, du moment que le Nord est mis en demeure de financer, peut bien signer une convention de ce genre-là. Cette position « syndicaliste » de

l'Inde et de la Chine va être extrêmement efficace, d'autant qu'elle permet aux Etats du Sud de reprendre l'argumentation des ONG, à la fois développementaliste, environnementaliste et nationaliste.

Les ONG du Sud forment ainsi une sorte de bloc avec leurs gouvernements. La position est totalement différente pour les ONG du Nord. Celles-ci commencent à se rendre compte que la brusque sollicitude du gouvernement de Georges Bush pour la forêt amazonienne a quelque chose de suspect. Dans les conférences préparatoires à la Conférence de Rio, elles font de plus près connaissance avec celles du Sud. Les militants idéalistes du Nord découvrent à cette occasion les réalités des problèmes auxquels les ONG du Sud sont confrontées et l'efficacité de leurs actions, avec des moyens parfois dérisoires *a priori*. La Conférence « *Ya Wananchi* » des ONG du monde entier, à Paris, en décembre 1991, est l'occasion d'une grande fraternisation. Les ONG nord-américaines sont ébranlées, et du côté des Européens, développementalistes ou environnementalistes, et des ONG du Sud, l'unification s'établit pratiquement sur la position du Sud.

Ainsi, le « front intérieur » de l'opinion publique du Nord est enfoncé.

Touche ultime : la mort de Chico Mendès resserre les liens entre les défenseurs nord-américains de la forêt amazonienne et les organisations populaires brésiliennes. Il n'est plus possible de dire: « Rio, c'est la forêt. » Comme au Vietnam, et contrairement à la guerre du Golfe, l'administration des Etats-Unis a perdu la bataille idéologique sur les fronts intérieurs et extérieurs.

Le débat suspendu

Dès le mois de mai 1992, les Etats-Unis, aidés par la diplomatie du président du groupe international pour la négociation sur le climat qui leur permet de sauver la face, capitulent sur le front où leur offensive idéologique est minée de l'intérieur : le climat. Ils signent la convention sur le climat, qui, en termes si alambiqués qu'ils ne sont plus juridiquement contraignants, décide que les seuls pays développés doivent revenir en l'an 2000 au niveau d'émission de 1990 du seul gaz

12. C. RIPA DE MEANA, *Libération*, 20 décembre 1992.

carbonique. Double victoire pour le Sud... mais les Etats-Unis l'ont largement vidée de contenu.

L'échec de l'Europe est, lui, spectaculaire. Faute d'avoir su s'appliquer à elle-même le principe de responsabilité profonde, elle a perdu toute possibilité de responsabilité d'autorité vis-à-vis des autres. Quand aux élites du Sud, en réduisant le problème de la lutte contre l'effet de serre à un problème de "compensation" de la part des "coupables", elles se sont réfugiés sur le terrain de la responsabilité du second type, la responsabilité civile. Mais, s'étant opposé à la mise en place d'un tribunal international de l'écologie, elles exposent leurs peuples à subir sans contrepartie la dérive de l'effet de serre causé par l'irresponsabilité des modes de vie du Nord... qu'elles-mêmes, élites du Sud, sont en train d'adopter.

A un an et demi de distance, il est assez difficile d'évaluer les progrès accomplis depuis la Conférence de Rio. D'abord parce que la grande majorité de la presse, qui ne s'était guère mobilisée dans la préparation de cet événement, ayant décrété une fois pour toutes et à l'avance qu'une montagne comme Rio ne saurait accoucher que d'une souris, et que personne ne s'y était engagé à rien, s'était dès lors dispensée du suivi de ces "engagements inexistantes".

Or, il y a eu des *engagements* : très précisément deux conventions internationales (sur l'effet de serre et la biodiversité) et un *Agenda pour le XXI^e siècle*. Celles et ceux qui, jusque dans les rangs des écologistes, ont tourné en dérision la minceur de ces engagements ne sont évidemment pas les mieux placés pour s'indigner qu'ils n'aient pas même été tenus. Mais la situation est encore plus complexe : certains engagements qui n'avaient pas pu être pris à Rio sont en train de se débloquer en coulisse, parce que, comme par mégarde, des verrous sont en train de sauter ici et là.

Sur l'Agenda 21, il n'y a pas, à proprement parler, de bilan à tirer. Ce nouveau bréviaire de développement soutenable est en train de modifier profondément les normes d'attribution des crédits au développement. Il n'y a quasiment plus d'aide à répartir, parce que le Nord du monde est en crise, parce que le Sud s'est élargi à l'Est... alors autant répartir proprement le peu qui reste !

En ce qui concerne les conventions, la situation aurait plutôt tendance à se débloquer. D'abord parce que les problèmes posés avant Rio (la dérive de l'effet de serre, l'érosion de la diversité biologique) le restent après Rio, et qu'il est de moins en moins possible de refuser de les prendre en compte. Ensuite parce que le libéralisme des années 1980 recule, avec notamment la victoire de Clinton sur Bush. Ainsi, le président Clinton et son vice-président écologiste s'empressèrent de décider de signer la Convention « Biodiversité », ce que Georges Bush avait refusé de faire à Rio. Les laboratoires du Nord ne pourront pas « breveter le vivant » contre le Sud et devront payer une redevance pour le pillage des gisements génétiques du Sud... si l'on arrive à faire préciser les termes de cette convention !

Plus concret est le tournant qui s'amorce sur l'effet de serre, quoique de façon tortueuse. A Rio, donc, les pays industrialisés avaient convenu, de manière alambiquée, qu'il leur faudrait revenir en l'an 2000 au niveau d'émission de gaz carbonique de 1990. Mais ils n'avaient pas dit comment. Les Etats-Unis avaient refusé l'Ecotaxe proposée par Bruxelles, l'Europe en avait profité pour ne pas la mettre en oeuvre. Mais aujourd'hui Bill Clinton, qui a besoin de lever de nouveaux impôts, et si possible « écologiquement justifiables », augmente la taxe sur les carburants (le Congrès s'empresse d'ailleurs de rogner cet « impôt sur les classes moyennes »). De même le Premier ministre français Edouard Balladur augmente la taxe sur les produits pétroliers mais omet de la présenter comme une taxe écologique. Des économistes proposent de substituer l'écotaxe aux cotisations sociales patronales afin de réduire le coût du travail...

Pour ne pas conclure

Ainsi, les choses avancent-elles latéralement, selon la démarche du crabe, ce qui somme toute reste préférable à l'immobilisme ; mais la crise écologique attendra-t-elle ? Les débats préparatoires et le déroulement même de la Conférence de Rio montrent l'ampleur des difficultés. D'abord, les forces hostiles à une prise en compte sérieuse des périls globaux sont largement dominantes et utiliseront tous les arguments pour « ne rien faire ». Leurs porte-parole n'hésiteront pas à se servir des débats sur les questions scientifiques les plus anodines pour

repousser les décisions à plus tard — à trop tard ? Ces forces se trouvent au Nord comme au Sud : les Etats du Sud notamment, représentant bien souvent des intérêts productivistes, ne sont pas les derniers à rejeter toute mesure de précaution dénoncée comme une ingérence intolérable dans leur souveraineté. Une partie croissante des élites du Nord se révèle certes « prête à faire quelque chose », et déjà certains gouvernements, certaines administrations régionales ou locales, se comportent comme si elles étaient en charge (au sens de la responsabilité du 1er type) de préparer leurs administrés et leur territoire à la mise en oeuvre contraignante des décisions de Rio : ne serait-ce qu'en reconvertissant le système de transports urbains vers les transports en commun. Mais ces responsables n'agissent sans doute ainsi que contraints par une forte pression.

Or, par définition, cette forte pression ne peut venir que de celles et de ceux capables d'anticiper les crises futures : les scientifiques et les militants de la "responsabilité profonde", ou encore des populations qui ressentent déjà ces crises : les Australiens, victimes des effets du rétrécissement de la couche d'ozone, ou les peuples indigènes qui sont confrontés avec l'étiollement de la biodiversité. Encore faut-il qu'ils prennent conscience de leurs intérêts communs ainsi que des marges de manoeuvre non négligeables dont ils disposent. Eclairer ces enjeux et ces possibilités peut représenter la grande responsabilité qui incombe aux chercheurs des sciences humaines.